

## Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs Force Ouvrière Permis de conduire et Sécurité Routière

46 rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS Tél : 01.45.31.07.32 – Fax : 01.45.30.39.80 Courriel : snica.fo@gmail.com – Site internet : www.snica-fo.org

Paris, le 10 juillet 2014

Michel Lalande Préfet, Secrétaire Général du MI

Référence: PM/LD/059/14

Objet : Journée de travail des IPCSR et Prime exceptionnelle pour les DPCSR

## Monsieur le Préfet,

Le dossier « *Réforme du permis de conduire - Priorité jeunesse* », comme le courrier du 16 juin dernier, adressé aux Préfets par le Directeur de cabinet du ministre, annonçaient notamment l'ajout d'une 13 <sup>ème</sup> unité en examen B, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Je ne reviendrai pas ici sur la forte réprobation des personnels, comme de mon organisation syndicale, sur la réforme elle-même. La grève du mercredi 25 juin a démontré ce rejet massif.

Je tiens en revanche à évoquer l'arrêté du 2 juillet 2014, paru au Journal Officiel du 8, et les consignes diffusées ce jour aux DPCSR, qui permettent et organisent une entrée en vigueur de cette disposition dès le 1<sup>er</sup> août prochain. Cela constitue une nouvelle provocation, tant pour les Inspecteurs que pour les Délégués.

En effet, les IPCSR qui ont l'obligation de transmettre leurs prévisions d'absences à M-2, ont organisé leur vie personnelle et familiale du mois d'août en fonction de leurs horaires habituels. En les modifiant, cette 13<sup>ème</sup> unité imposerait des bouleversements inacceptables (gardes d'enfants, rendez-vous médicaux etc.).

L'impact sur les DPCSR, déjà soumis à une charge de travail largement surdimensionnée, serait aussi extrêmement préjudiciable. En effet, reprendre toutes les journées d'examen B du mois d'août et demander aux auto-écoles de prévoir des candidats supplémentaires au dernier moment est loin d'être neutre sur leur activité.

En conséquence, le SNICA-FO sollicite votre intervention afin de ne pas permettre l'entrée en vigueur de ce dispositif au 1<sup>er</sup> août prochain et revendique par ailleurs une compensation financière conséquente et rapide pour les DPCSR et RIN-A en charge d'un BER (en relation avec le ministère de l'Ecologie pour ces derniers).

Celle-ci se justifie pleinement dans la mesure où ces personnels font face avec beaucoup de professionnalisme, depuis des années, à un accroissement incessant de leurs tâches quotidiennes, de surcroît dans des conditions de réalisation inadaptées. Ils doivent en outre gérer un nombre d'agents bien supérieur aux autres cadres de la Fonction Publique. Elle témoignerait de la reconnaissance du Ministère de l'Intérieur pour leur implication sans faille.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de toute ma considération.

signé

Pascale MASET
Secrétaire Générale

